

1. Organisateur

La société Demeures et Cottages Poitou-Charentes, société à responsabilité limitée enregistrée au RCS de Poitiers sous le numéro B 381 735 018, dont le siège social est 53, Avenue du 8 mai 1945 – 86 000 Poitiers, a mis en place un système de parrainage ayant pour but de permettre aux personnes souhaitant devenir parrains de mettre des amis en relation avec la société Demeures et Cottages, à travers le site <http://www.demeures-et-cottages.com>.

La participation au système de parrainage est soumise à l'acceptation des présentes règles.

2. Participants

Le programme de parrainage est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, domiciliée en France Métropolitaine. Le participant ne doit pas nécessairement être un client de Demeures et Cottages.

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes souhaitant profiter du système de parrainage.

3. Durée du parrainage

Demeures et Cottages se réserve le droit de modifier le présent règlement ou mettre fin au programme de parrainage à tout moment.

Toute modification du présent règlement sera affichée sur le site Web : <http://www.demeures-et-cottages.com>.

4. Modalités du programme de parrainage

La participation au parrainage se fait par le biais d'un formulaire présent sur le site Web <http://www.demeures-et-cottages.com>. Le parrain remplit le formulaire de parrainage en indiquant toutes les informations obligatoires.

Pour que le parrain puisse recevoir la somme de 800 €, il est nécessaire que le filleul ait conclu son contrat avec Demeures et Cottages. Ladite somme sera envoyée au parrain à l'ouverture du chantier. Le parrain recevra un chèque de ladite somme par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. Conditions du programme de parrainage

- l'envoi de la somme de 800 € au parrain est subordonné à la validité du contrat du filleul
- une personne peut parrainer plusieurs filleuls
- un parrain ne peut pas se parrainer ou parrainer plusieurs fois la même personne

6. Obligations du parrain

- le parrain vérifie que son filleul n'a jamais été client et qu'il n'a pas un contrat en cours avec Demeures et Cottages

- le parrain ne reçoit qu'un seul chèque de 800 € par filleul
- le parrain s'engage à fournir les coordonnées correctes et complètes de ses filleuls
- dans le cas où deux parrains inscrivent le même filleul, c'est le parrain l'ayant parrainé en premier qui reçoit le chèque
- le parrain reconnaît qu'il n'a pas le droit de représenter la société Demeures et Cottages et qu'il ne peut pas conclure de contrats ou faire des promesses ou remises en son nom et pour son compte
- le parrain reconnaît qu'aucune relation salariale n'existe entre lui et la société Demeures et Cottages
- le parrain s'oblige à ne pas parrainer la même personne chez d'autres constructeurs
- le parrain reconnaît la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, et notamment, celles relatives aux performances techniques ; au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations et aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

7. Obligations du filleul

- le filleul doit être une personne physique majeure résidant en France Métropolitaine
- le filleul doit fournir à son parrain des informations réelles et correctes
- le filleul est soumis aux Conditions Générales de Vente de Demeures et Cottage et s'engage à en prendre connaissance avant toute inscription
- le filleul ne peut avoir qu'un seul parrain.

8. Utilisation des données

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations recueillies dans le cadre du programme de parrainage ne feront l'objet d'aucune divulgation à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en utilisant l'adresse kto@demeures-et-cottages.com.

Les participants sont informés qu'en accord avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978, ceux-ci doivent préalablement s'assurer auprès des personnes devant être parrainées, de leur accord sur le fait que leurs données personnelles soient communiquées afin d'être traitées par Demeures et Cottages.

9. Modalités d'information

L'information de cette opération est effectuée par voie d'affichage du présent règlement sur le site Web <http://www.demeures-et-cottages.com>.